

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 janvier 2020

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 13 janvier 2020 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 7 janvier 2020. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHILDKNECHT Nathalie, SCHATNER Roger, Adjoints ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie.

Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mmes BILLAUDEAU Christelle, SCHMINCK-HANSER Laura,
Mme MASSON Laurence donne procuration à Mme VOGT Sylvie.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2019
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Groupement d'Action Sociale
4. Droits de préemption
5. Permis de construire
6. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Eric TREHIOU en qualité de secrétaire de séance.

3. GAS

Par délibération en date du 01 octobre 2009, la commune de Meyenheim avait adhéré au Groupement d'action sociale du Haut-Rhin.

Pour l'année 2020, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

- un des huit membres du personnel communal est adhérent actif ;
- la cotisation de la collectivité s'élève à 85 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale la cotisation de 85 € pour l'adhésion de l'agent concerné. Les crédits seront inscrits au budget 2020.

4. Droits de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- les parcelles n°317/6 et 318/8 section 29 d'une superficie totale de 8 ares 58 sises 23B rue de la corvée,
- la parcelle n°23 section 1 d'une superficie de 16 ares 69 sise 16 grand rue.

5. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- construction d'une boulangerie sis ZA Grundfeld, déposé par Mickaël ZINDERSTEIN
- construction d'une extension de garage sise au 33A grand rue, déposé par M. MASSENEZ Jean,
- construction d'une maison d'habitation sise rue des artisans, déposé par M. RIBER Geoffrey et Mme MARSCHALL Laure,
- construction d'une maison individuelle sise rue de Munwiller, déposé par M. WOLF Mathieu et Mme EHRHART Laurence.

6. Divers

5 membres du « Gang des Tricoteuses » de Mulhouse ont bénévolement participé pendant deux demi-journées à la décoration de la salle polyvalente pour la réception des vœux : il est proposé de verser à l'association une subvention de 100 €. Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Au cours des séances du Conseil de Communauté en date du 03 et 23 décembre 2019 les délégués ont décidé :

- d'annuler les frais de prise en charge de travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour les missions relatives aux opérations relevant de la compétence communale,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill concernant les travaux d'aménagement de l'entrée Sud de la RD 8.I à Oberhergheim,
- de procéder à des ajustements budgétaires concernant en fonctionnement le financement d'intérêts (8 000 €) et le remplacement d'un congé de maternité (25 000 €) ; en investissement les travaux de réhabilitation du bureau de l'aire d'accueil des gens du voyage (10 000 €) l'aménagement de la RD201 à Réguisheim (360 000 €) et l'agrandissement de la mairie à Niederhergheim (60 000 €), l'aménagement de la rue de Ste Croix en Plaine à Niederhergheim

(420 000 €), l'extension de l'espace Horizon à Biltzheim (90 000 €) ainsi que les coûts supplémentaires liés à l'élaboration du PLUi (60 000 €) ;

- d'autoriser le versement des fonds de concours suivants :

- . 134 114,29 € à la ville d'Ensisheim pour la construction de la médiathèque,
- . 23 058,22 € à la commune de Niederhergeim pour l'extension de la Mairie,
- . 17 508,43 € à la commune de Biltzheim pour l'aménagement de la voie verte,

- le versement de cinq subventions de 500 € chacune dans le cadre du soutien financier « Habiter mieux 68 »

- d'approuver l'augmentation des tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage, les autres prestations (redevance incitative, balayeuse) et participations financières (école de musique, indemnités stagiaires) restent inchangés,

- de voter des admissions en non-valeur pour un montant de 28 511,73 € (factures ordures ménagères non payées suite à des liquidations judiciaires, des surendettements et des poursuites sans effet),

- d'autoriser le Président à signer les conventions entre le département et la 3CHR relatives à la répartition des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI),

- d'autoriser le Président à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé avec l'éco-organisme éco-mobilier pour la période 2019-2023,

- d'adhérer au service d'information foncière « Vigifoncier » de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour un montant annuel de 1 350 € HT majoré la première année d'une somme forfaitaire de 350 € HT d'installation du service d'information foncière,

- de valider le programme d'actions Gerplan 2020 (promotion du marché paysan d'Ensisheim et aménagement paysager rue des bouleaux et plantations à l'Espace des Trois Cœurs à Réguisheim),

- d'attribuer une subvention de 500 € au Régiment de Marche du Tchad pour les travaux de rénovation de la Salle d'Honneur,

- d'approuver la motion de l'Association des Communautés de France demandant de ne pas remettre en cause les compétences confiées aux intercommunalités et de veiller à la stabilité des périmètres intercommunaux,

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- de donner l'accord à la création des deux périmètres (ABF) de Niederentzen-Oberentzen et Réguisheim.

Le Conseil de Communauté a pris acte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence concernant l'attribution des études et travaux dans les différentes zones d'activité et les communes. Le Président a également utilisé cette compétence pour la signature d'avenants et d'achats.

La séance est close à 20 h 40.